



Auto-Ecole Conduite Sûre

Procédure d'évaluation permis

A1 et A2



Auto-école Conduite Sûre - 7b, rue d'Auvergne - 91120 Palaiseau - 01 69 31 44 28
conduitesure@orange.fr - www.conduite-sure.com

Procédure d'évaluation permis A1 et A2

L'heure d'évaluation de conduite est programmée dès l'inscription pour estimer le nombre d'heure approximatif nécessaire à l'obtention du permis. Ce nombre d'heures restera soumis à la progression, la régularité et l'assiduité de l'élève au cours de la formation.

❖ Public concerné

Cette procédure est valable pour les élèves intéressés par les formations aux catégories A1 et A2. L'âge minimum requis est de 16 ans.

❖ Déroulement de l'évaluation

L'évaluation, d'une durée d'1 heure est réalisée par un enseignant de la conduite et à la sécurité routière mention 2 roues titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, sur un 2 roues motorisé correspondant à la catégorie souhaitée.

A son issue, l'enseignant remet un compte-rendu à l'élève. L'auto-école est alors en mesure de lui proposer un devis personnalisé chiffré, qu'il valide lors de la signature de son contrat.

❖ Items évalués

L'évaluation permet de tester :

- Les prérequis en matière de connaissances sur un 2 roues motorisé
- Les expériences de conduite sur un deux-roues motorisé
- Les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les habilités
- La compréhension et la mémoire
- La perception
- L'émotivité
- Les motivations



2

Elle distingue 2 catégories de capacités :

- Celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau. Il s'agit des capacités sensori-motrices et des capacités d'équilibre ainsi que des capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité.
- Celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation. Il s'agit des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation, des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Elle est complétée par l'évaluation d'aptitudes :

- Les facteurs de volonté et de motivation
- Les aspects émotionnels et affectifs